

FISCALITÉ

# La taxe sur les casques pourrait baisser



Le collectif des associations de deux-roues (CA2R) est allé à la rencontre de Didier Leroux, membre du gouvernement chargé, entre autres, de la fiscalité.

**Suite à une pétition qui a recueilli 760 signatures, le gouvernement soumettra au vote du Congrès une baisse de la taxe générale d'importation sur les coiffures de sécurité, fixée actuellement à 21 %.**

Depuis sa mise en place, en début d'année, le collectif des associations de deux-roues (CA2R) ne chôme pas. Après avoir pris à bras le corps la question de la sécurité sur la RT1 et soumis un protocole à la DITTT et à la Province sud, ce collectif s'est penché sur l'injustice que représente le taux de la TGI sur les coiffures de sécurité. 21 % du prix total du casque, cela correspond souvent à environ un cinquième du prix d'un booster.

Pour Alain Trouillot, prési-

dent du Ducati club de Nouvelle-Calédonie, cette situation fait que les jeunes « achètent des casques d'occasion ou n'achètent ni des lunettes de protection, ni des gants ». Bref, des économies de bout de chandelle qui mettent en péril leur sécurité, d'autant plus que les casques ont une durée de vie de cinq années maximum.

## Une demande de délibération à la douane

En mars, le collectif a donc décidé de lancer une pétition pour réduire cette taxe sur les casques. Et hier, c'est avec un cahier de 760 signatures que cinq présidents d'association de deux-roues (1) sont allés à la rencontre de Didier Leroux, membre du gouvernement chargé, entre autres, de la fiscalité.

Un rendez-vous loin d'être fortuit et qui a finalement abouti sur une assurance, celle de « demander

à la douane de préparer une délibération pour baisser la TGI ». Dès que cette requête sera entendue, le gouvernement soumettra au Congrès une autre délibération comportant deux articles (lire l'encadré). Le vote pourrait intervenir dès juillet prochain et devrait permettre aux revendeurs, à condition qu'ils jouent le jeu, d'appliquer immédiatement une taxe à 11 %. Soit, sur des casques dont le prix d'appel tourne autour

des 30 000 francs, une baisse d'environ 3 000 francs. Un petit pas pour les institutions, un grand pas pour les motards.

(1) Michael Lux (Desmo owners of Caledonia), Alain Trouillot (Ducati Club NC), Muriel Hamdi (Motorbike sisters club), Savino Fraschini (Full power Moto Club) et Joël Dauvilliers (Harley owners group). Absent excusé, Richard Gaillon (Terre promise).

## La délibération

La délibération portant modification du taux de la taxe générale à l'importation (TGI) applicable aux coiffures de sécurité devrait se décliner comme suit :

**Article 1er.-** Le taux de la taxe générale à l'importation applicable à la position tarifaire 6506.10.00 (coiffures de sécurité) est fixé à 11 %.

**Article 2.-** La délibération sera transmise au haut-commissariat de la République en Nouvelle-Calédonie, au gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie. »